**NOTIONS CHAPITRE 3**

***Abus de position dominante***

Situation dans laquelle une entreprise profite de son poids sur le marché pour imposer à ses concurrents ou à ses clients des conditions d’achats ou de ventes qui remettent en question les conditions de la concurrence.

***Aléa moral***

Situation dans laquelle un agent économique possède une information que l’autre n’a pas , qui ne porte pas sur une caractéristique donnée à l’avance, mais sur une action que l’agent économique peut –ou non- commettre. Par exemple, lorsque un assureur passe un contrat avec un assuré, il est possible que l’assuré, sachant qu’il ne devra plus subir les conséquences de ses actes, change sa manière d’être et prenne plus de risques.

***Allocation des ressources***

Manière dont les ressources rares et notamment les facteurs de production (travail, capital, matières premières) sont utilisés pour satisfaire à court et long terme les besoins de consommation de la population. On parle d’allocation optimale des ressources quand il n’existe pas d’autre allocation entrainant une satisfaction supérieure de la population.

***Asymétries informationnelles***

Situation dans laquelle les individus doivent faire face à une information qui non seulement est imparfaite, mais qui en plus peut être inégalement distribuée entre les différents partenaires de l’échange, de telle sorte que certains possèdent une information que d’autres n’ont pas.

***Autorégulation***

Capacité d’un marché libre à aboutir spontanément, par le jeu de l’offre et de la demande, au point d’équilibre.

***Barrières à l’entrée et à la sortie***

Contraintes de différentes natures empêchant une entreprise d’entrer ou de sortir d’un marché.

***Biens collectifs***

Biens pouvant être consommés par plusieurs personnes à la fois.

***Brevet***

Titre de propriété sur une invention assurant à son inventeur une protection contre toute imitation et lui réservant l’exclusivité de l’exploitation industrielle

***Concentration***

Situation dans laquelle plusieurs entreprises se regroupent pour ne plus former qu’une seule entité économique.

***Concurrence monopolistique***

Structure de marché caractérisée par la différentiation des produits.

***Concurrence parfaite***

Situation dans laquelle les prix fluctuent librement sur un marché sous l’effet de l’évolution de l’offre et de la demande.

***Défaillances du marché***

Situation dans laquelle un système de marché concurrentiel ne parvient pas à aboutir spontanément au point optimal.

***Demande***

Quantité d'un bien ou d'un service qu'un individu ou que l'ensemble des individus intéressés par ce bien ou ce service souhaite acheter un prix donné

***Demande captive***

Ensemble des consommateurs potentiels dont les alternatives de consommation sont très limitées. Exemple : les vacanciers d’une station de sports d’hiver qui accepteront de payer un prix supérieur sur place pour des produits de grande consommation plutôt que de redescendre dans la vallée.

***Différentiation***

Capacité pour une unité productive à proposer un bien ou un service différent de celui de ses concurrents, de par sa qualité, le service offert par le produit, l’image associée au produit…

***Droits de propriété***

Droits associés à la possession d’un actif économique. Les principaux droits sont l’utilisation personnelle et la possibilité de vente. Un marché est donc un lieu d’échanges de droits de propriété

***Economie de marché***

Système économique où les décisions de produire, d'échanger et d'allouer des biens et services rares sont déterminées majoritairement à l'aide d'informations résultant de la libre confrontation de l'offre et de la demande établie par le jeu du marché.

***Elasticité***

Variation de l’offre ou de la de la demande consécutive à une variation des prix

***Externalités***

Situation dans laquelle un agent économique, par con activité, à une influence sur le bien-être d’un agent économique tiers sans qu’il n’existe spontanément sur le marché de compensation pour cet agent tiers. L’effet peut être positif s’il augmente le bien-être de ce dernier, ou négatif s’il le réduit.

***Gains à l’échange***

Surplus de bien-être connu par un individu à la suite d’un échange.

***Incitations***

Mesure poussant un individu à agir autrement que de la manière dont il aurait spontanément agit, afin que son comportement corresponde mieux aux attentes de celui qui a mis en place la mesure.

***Information***

Ensemble des éléments dont dispose un agent économique pour déterminer ses choix. Sur un marché, l’information transite principalement par l’évolution des prix

***Institutions marchandes***

Ensemble des organes et des règles qui influent sur le fonctionnement des marchés.

***Loi (ou jeu) de l’offre et de la demande***

Variation des prix consécutive à toute variation de l’offre et/ou de la demande. Quand l’offre devient supérieure à la demande, le prix diminue, et vice et versa

***Marché***

Lieu de rencontre entre l’offre une demande qui aboutit à la formation d’un prix.

***Monopole***

Marché sur lequel une seule entreprise réalise la totalité de la production

***Offre***

Sur un marché déterminée, quantité maximale de bien de services qu’un individu moins dans son individu soit de vendre pour un prix donné.

***Oligopole***

Marché sur lequel quelques entreprises réalisent la totalité de la production

***Pouvoir de marché***

Capacité à influer sur le prix et/ou la quantité échangée sur un marché.

***Preneur de prix***

Situation de marcher dans laquelle les agents économiques ne sont pas en mesure de déterminer eux-mêmes le prix d'échange ; ils doivent s’adapter au prix du marché. A l’inverse, dans le cas par exemple d’un monopole, le producteur est *price maker*, c’est-à-dire qu’il a la capacité de déterminer lui-même son prix de vente.

***Prix d’équilibre***

Prix égalisant l’offre et la demande sur un marché. Prix correspondant au point d’équilibre

***Prix de réserve***

Prix maximum qu’un consommateur est prêt à payer un bien ou service, ou prix minimum qu’un producteur est prêt à vendre son bien ou son service.

***Quantité d’équilibre***

Quantité échangée au point d’équilibre, où l’offre et la demande sont égales

***Rationnement***

Situation dans laquelle l’offre et la demande ne peuvent varier librement en fonction de l’évolution des prix

***Règles de droit***

Prescriptions est interdit provenant de la loi réglant la vie en société.

***Régulation de la concurrence***

Ensemble des mesures mises en place par la puissance publique afin de faire en sorte que les marchés soient les plus concurrentiels possible.

***Structures de marché***

Différenciation des marchés en fonction du nombre d’intervenants du comté de l’offre comme du côté de la demande.

***Sélection adverse***

Situation où, lors d’une transaction, un agent économique détient sur le bien ou service échangé une information sur ses caractéristiques intrinsèques sur laquelle il n’a pas de prise, et qui n’est pas à la connaissance du coéchangiste. Par exemple, dans le cadre du marché de la voiture d’occasion, le vendeur connaît mieux que l’acheteur l’état de la voiture.

***Surplus***

Différence entre le prix de marché est le prix de réserve.

Pour le consommateur : prix de réserve - prix de marché.

Producteur : prix de marché - prix de réserve.